

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Discours-de-Felipe-Perez-Roque-a-l-Assemblee-des-Nations-Unies-en-demandant-la-fin-du-blocus-de-Cuba>

Discours de Felipe Pérez Roque à l'Assemblée des Nations Unies en demandant la fin du blocus de Cuba

- Les Cousins - Cuba -
Date de mise en ligne : lundi 14 novembre 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

[Leer en español](#)

Discours du ministre d'Affaires Extérieures cubain Felipe Pérez Roque à l'Assemblée des Nations Unies en demandant la fin du blocus à Cuba, 181 pays ont voté avec Cuba et trois avec les Etats-Unis.

Les Etats-Unis : "Nous encourageons à toutes les délégations qu'elles votent contre cette résolution", a affirmé le représentant des Etats-Unis dans l'ONU devant la proposition présentée par Cuba pour la levée du blocus étasunien contre l'île. Et 182 pays ont voté pour Cuba tandis que quatre d'un total de 191 ont suivi la suggestion des Etats-Unis. Seulement États Unis, Israël et les deux républiques de Palau et des Îles Marshall avec les États Unis. De cette manière on a approuvé par une écrasante majorité la proposition de résolution présentée par Cuba pour lequel des États Unis doit mettre fin al blocus imposé à Cuba.

Ensuite l'intervention complète du ministre d'Affaires Extérieures de la République de Cuba, Felipe Pérez Roque, au point 18 de l'ordre du jour de l'assemblée Générale des Nations Unies sur : la « NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER APPLIQUÉ À CUBA PAR LES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE », New York, le 8 novembre 2005

**"Quand le Cuba se lève dans cette tribune
ne le fait pas seulement en défense de son pays,
mais aussi du peuple américain
et de toute la Communauté internationale "**

Felipe Pérez Roque

Assemblée Générale des Nations Unies, 9 novembre 2005

Monsieur le Président ;
Messieurs les délégués,

Ce jour-ci revêt une importance spéciale pour les Nations Unies. En votant pour la quatorzième fois le projet de résolution présenté par Cuba et intitulé : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale ne décidera pas seulement d'une question intéressant Cuba : elle votera aussi en faveur des principes et des normes du droit international, contre l'application extraterritoriale des lois et en défense des droits de l'homme des Cubains, des Etatsuniens et des citoyens des cent quatre-vingt-onze Etats représentés aux Nations Unies.

Il est vrai que le gouvernement étasunien a fait fi de cette exigence réitérée, presque à l'unanimité, par la communauté internationale, et on peut être sûr que le président Bush durcira encore plus le blocus qui est, d'ores et déjà, le plus prolongé et le plus cruel de l'histoire. Toujours est-il que cela ne diminue en rien l'importance juridique, politique et morale de ce vote.

Jamais le blocus n'a été appliqué avec autant de hargne et de brutalité que durant ces dix-huit derniers mois. Jamais l'agression de l'administration étasunienne contre l'économie et le droit des Cubains à une vie digne et décente n'a été aussi cruelle et impitoyable.

Depuis que le président des Etats-Unis a signé, le 6 mai 2004, son nouveau plan d'annexion de Cuba, nous avons été témoin d'une escalade sans précédent, résolument hystérique, de nouvelles mesures d'agression, dont la

menace du recours à la force militaire contre Cuba et la persécution de citoyens et de sociétés non seulement de Cuba, mais aussi des Etats-Unis et du reste du monde.

Ainsi, la Réserve fédérale des USA a imposé en mai 2004 une amende de cent millions de dollars à l'Union des banques suisses, la plus grosse amende jamais imposée à une banque, pour avoir censément violé les sanctions contre Cuba.

Le 30 septembre 2004, atteignant des sommets de délire et de ridicule, le département étasunien du Trésor a durci les Réglementations de contrôle des avoirs étrangers, établissant que « les Etasuniens ou les étrangers résidents ne pourront plus acheter légalement des produits d'origine cubaine, dont des cigares et de l'alcool, dans un pays tiers, même pas à leur usage personnel à l'étranger », les peines pouvant consister en des amendes de jusqu'à un million de dollars pour les personnes juridiques et en des amendes de 250 000 dollars et jusqu'à dix ans de prison pour les personnes naturelles. C'est la première fois dans l'Histoire que l'on interdit à un Etasunien de fumer un havane ou d'acheter une bouteille de l'incomparable rhum Havana Cluba, même s'il le fait durant un voyage de tourisme dans un autre pays ! En matière d'insanité, cette prohibition draconienne mérite d'être inscrite au livre des records Guinness.

Le 9 octobre 2004, le département d'Etat a annoncé - il s'agit d'une agression sans précédent dans l'histoire des relations financières internationales - la création d'un « Groupe de traque des avoirs cubains », dont la seule existence devrait faire rougir de honte le président de la nation la plus puissante de la Terre.

En janvier 2005, l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), donnant sa propre interprétation des réglementations sur les voyages à Cuba, a interdit aux Etasuniens de participer à des réunions parrainées et organisées à Cuba par des institutions spécialisées de l'ONU, sauf autorisation spécifique.

Le 24 février 2005, en violation éhontée du droit international relatif à la protection des marques et brevets, on assistait à la conclusion d'une manoeuvre légale visant à voler à Cuba ses droits sur la marque de cigare Cohiba, le plus prestigieux des havanes cubains.

On apprenait le 13 avril 2005 que la justice avait condamné le citoyen étasunien Stefan Brodie, ancien président de la société Purolite, pour avoir vendu à Cuba des résines ionisées pour l'épuration des eaux.

Le 29 avril 2005, le président Bush ordonnait au département du Trésor de remettre 198 000 dollars tirés des fonds cubains illégalement séquestrés à une citoyenne d'origine cubaine, en exécution d'un verdict arbitraire prononcé en faveur des groupes d'extrémistes violents qui organisent de Miami des plan terroristes contre Cuba en toute impunité.

En avril 2005, les nouveaux dirigeants de la société canadienne Sherritt et leurs familles se voyaient interdire l'entrée aux USA en application du titre IV de la loi Helms-Burton.

Toujours en avril 2005, l'OFAC a durci sa traque, y compris contre des organisations religieuses possédant l'autorisation de se rendre à Cuba.

En 2004, l'administration Bush a infligé des amendes à 316 Etasuniens et résidents aux USA pour violation des dispositions du blocus. Au 12 octobre 2005, elle en avait déjà infligé 537.

En 2004, 77 sociétés, institutions bancaires et O.N.G. des USA et de différentes parties du monde ont dû payer des

amendes pour avoir censément violé les réglementations du blocus. Onze sont des sociétés étrangères ou des subsidiaires de compagnies étasuniennes dans des pays tiers comme le Mexique, le Canada, le Panama, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Uruguay et les Bahamas ; sept autres sociétés, comme Iberia, Alitalia, Air Jamaica et Daewoo, ont été punies sous prétexte que leurs filiales aux États-Unis avaient violé différentes dispositions du blocus.

De janvier à octobre 2005, les voyages d'États-Uniens à Cuba ont chuté de 55 p. 100 par rapport à la même période de 2003, avant la mise en oeuvre des nouvelles sanctions adoptées par l'administration Bush. Quant aux voyages directs des Cubains vivant aux USA, ils ont chuté de 49 p. 100.

Les échanges culturels, sportifs, savants, étudiants et scientifiques, ainsi que les liens entre Cubains vivant de chaque côté du détroit de la Floride, ont été particulièrement visés par l'administration Bush, dans le cadre de son escalade d'agressions, au point qu'elle a interdit les voyages d'oncles et de cousins, entre autres, sous prétexte qu'ils ne font pas partie de la famille.

Messieurs les délégués,

Le blocus a causé au peuple cubain, durant ces presque quarante-sept ans, plus de 82 milliards de dollars. Il n'existe pas une seule activité économique ou sociale à Cuba qui n'en souffre les conséquences. Il n'existe aucun droit de l'homme qui n'ait été violé par ce blocus.

A cause du blocus, Cuba ne peut exporter aucun produit aux États-Unis. Du fait de la proximité des deux pays, Cuba pourrait exporter tous les ans aux USA plus de 30 000 tonnes de nickel ou un million de tonnes de sucre à des prix trois fois plus élevés que ceux dont elle bénéficie aujourd'hui. Rien qu'en accédant à 1 p. 100 du marché étasunien de médicaments réduisant le cholestérol, elle pourrait aussi vendre pour 180 millions de dollars par an d'Ateromixol, un produit cubain qui est, selon la Harvard International Review, le meilleur médicament au monde dans ce domaine. Elle aurait aussi pu exporter l'an dernier pour presque trente millions de dollars de rhum Havana Club et pour plus de cent millions de cigares.

Cuba ne peut importer des USA que des produits agricoles, ces importations étant, qui plus est, assorties de lourdes restrictions récemment aggravées.

Cuba ne peut pas accueillir de touristes en provenance des USA. Si elle n'avait accueilli en 2004 que 15 p. 100 des touristes étasuniens ayant visité les Caraïbes, elle aurait obtenu plus d'un milliard de dollars de revenus.

Différentes études effectuées aux USA calculent que de deux à quatre millions de touristes étasuniens se rendraient à Cuba, si le blocus était levé.

À cause du blocus, Cuba ne peut utiliser le dollar dans ses transactions avec l'étranger, n'a pas accès aux crédits d'institutions financières étasuniennes ni de leurs filiales, ni même d'institutions régionales ou multilatérales, ni de faire des opérations avec elles. Cuba est le seul pays d'Amérique latine et des Caraïbes à n'avoir reçu, en quarante-sept ans, aucun crédit de la Banque mondiale ou de la Banque interaméricaine de développement.

Si le blocus n'était qu'une question bilatérale entre Cuba et les États-Unis, ce serait déjà très grave pour notre petit pays. Mais il est bien plus que ça : il s'agit d'une véritable guerre économique menée avec un zèle incomparable à l'échelle mondiale.

Le blocus constitue par ailleurs l'application extraterritoriale de lois étasuniennes contre les pays que vous

représentent ici, messieurs les délégués : il s'agit donc d'une grave violation du droit international.

Cuba doit maintenant renverser deux nouveaux obstacles : l'arrogance impériale, mais impuissante, du président Bush, dont l'insanité dépasse les bornes, et la mondialisation croissante de l'économie mondiale.

Pourquoi ? Parce que les États-Unis contrôlent presque la moitié des principales sociétés transnationales du monde dont huit des dix plus grosses ; ils sont aussi à la tête du quart des investissements étrangers directs du monde et importent 22 p. 100 des marchandises à l'échelle mondiale.

Ils possèdent aussi 11 des 14 de plus grosses sociétés transnationales dans le domaine de l'informatique et des communications et absorbent environ 80 % du commerce électronique fait dans le monde. Cinq des dix sociétés transnationales réalisant presque la moitié des ventes mondiales de médicaments, dont certains sont uniques en leur genre, sont étasuniennes.

Voilà pourquoi aussi bien les investissements de sociétés de pays tiers aux États-Unis que ceux des États-Unis eux-mêmes à l'étranger réduisent d'autant l'espace économique extérieur de Cuba. Chaque fusion ou achat, en tout ou partie, de sociétés par les USA constitue pour notre petit pays un casse-tête parfois insoluble, puisqu'il lui faut dès lors dénicher un nouveau fournisseur ou un nouveau marché pour ses produits.

Rappelons donc les clauses extraterritoriales du blocus :

Aux termes de la loi Torricelli, les filiales étrangères de sociétés étasuniennes n'ont pas le droit de faire du commerce avec Cuba.

Une partie de la technologie et des intrants des institutions de recherche biotechnologique cubaines, qui produisent désormais des vaccins thérapeutiques contre le cancer, provenait de la société suédoise Pharmacia qui a été rachetée par la société britannique Amersham puis par la société étasunienne General Electric qui, une fois devenue propriétaire, lui a donné un délai d'une semaine pour cesser tout contact avec l'île.

Quand la société brésilienne Oro Rojo a été achetée par une société des États-Unis, elle a dû cesser toutes ses ventes de viandes en conserve destinées aux sidéens, des ventes réalisées dans le cadre d'un projet en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la malaria et la tuberculose.

Ce n'étaient pas, Excellences, des armes de destruction massive, ce n'étaient pas des drogues, ce n'étaient pas des substances prohibées : c'était de la viande administrée à des sidéens dans le cadre d'un programme des Nations Unies. Ces ventes sont traquées, sont prohibées, et les sociétés qui tentent d'avoir un commerce normal avec Cuba sont poursuivies. C'est là une violation d'un droit de notre pays, et d'un droit de sociétés et d'hommes d'affaires d'autres pays.

La société Chiron Corporation a cessé ses ventes à Cuba, après s'être vu infliger l'an dernier une amende de 168 500 dollars parce qu'une de ses filiales européennes avait vendu à Cuba deux vaccins pour enfant.

Le 7 février 2005, la First Caribbean International Bank, des Bahamas, a cessé ses opérations avec Cuba après avoir été menacée par l'administration étasunienne. La banque britannique Barclays a informé récemment qu'elle ferait de même de crainte de représailles étasuniennes.

La société VECO Canada Ltd, à participation étasunienne, a dû renoncer à son idée de participer au projet de développement de capacités technologiques d'entreposage de carburants à Cuba.

A peine rachetée par la société étasunienne York, la société danoise Sabroe a aussitôt renoncé à son projet en cours de vendre des compresseurs de réfrigération nécessaires au programme cubain d'administration de yaourts de soja à tous les enfants de sept à treize ans.

Les sociétés étrangères n'ont pas le droit de vendre à Cuba des biens ou des services utilisant des technologies étasuniennes ou contenant des produits étasuniens qui dépasseraient 10 p. 100 de la valeur finale dudit bien ou produit.

Ainsi, l'administration étasunienne a, depuis l'an dernier, interdit au laboratoire hollandais Intervet de vendre à Cuba des vaccins destinés à la prévention de maladies aviaires, sous prétexte que ceux-ci contiennent un antigène produit aux USA.

En mars 2005, la société mexicaine VAFES a dû renoncer à vendre à Cuba un produit nécessaire à la fabrication de manche des autocuiseurs, parce que ce produit contient une matière première d'origine étasunienne.

En septembre 2004, la compagnie aérienne suédoise Novair a annulé un contrat de location d'un Airbus-330 à la compagnie cubaine Cubana de Aviación, faute de pouvoir recevoir et assurer les services de maintenance requis car, bien que de fabrication européenne, l'appareil utilise différentes technologies étasuniennes.

En octobre 2004, la société japonaise Hitachi High Technologies Corporation n'a pas pu vendre un microscope électronique à un prestigieux hôpital cubain, pour ces mêmes raisons.

En vertu du blocus, les sociétés de pays tiers - ceux que vous représentez ici, messieurs les délégués - n'ont pas le droit d'exporter aux USA le moindre produit contenant des matières premières cubaines.

Aucune société au monde - aucune ! - ne peut, par exemple, exporter des confitures aux USA si elles contiennent du sucre cubain.

Aucune société - aucune ! - ne peut exporter aux USA des voitures ou d'autres équipements à moins de prouver au préalable que les matériaux employés à leur fabrication ne contiennent pas de nickel cubain.

Tout navire marchand ayant touché à un port cubain ne peut plus accoster aux USA. Pas des cargos étasuniens, messieurs les délégués, mais des cargos des pays que vous représentez, des navires marchands qui ne peuvent plus aller aux USA s'ils sont passés d'abord par un port cubain. Telle est la loi Torricelli signée par le président Bush père en 1992.

Aux termes de la loi Helms-Burton, les sociétés étrangères faisant des investissements à Cuba s'exposent à des sanctions et à des représailles, sous prétexte que ceux-ci ont à voir avec des biens sujets à des réclamations aux USA.

Ceci explique pourquoi, messieurs les délégués, les cadres de la société canadienne Sherritt ont été punis et pourquoi la société jamaïquaine SuperClub s'est retirée de Cuba l'an dernier.

Le blocus viole les droits constitutionnels du peuple étasunien, en l'empêchant de se rendre à Cuba, de profiter de notre culture et d'échanger librement avec le peuple cubain.

Quand Cuba vient ici à cette tribune aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour défendre les droits du peuple cubain, c'est aussi pour défendre les droits du peuple étasunien envers lequel nous avons de profonds sentiments de sympathie, d'amitié et de respect, et que nous n'accusons pas non plus de nos souffrances et de la politique injuste et génocide que son gouvernement mène contre notre patrie.

C'est aussi pour défendre le droit de toute la communauté internationale, violé par cette politique unilatérale et illégale.

Le blocus porte aussi préjudice aux intérêts économiques des USA. Ainsi, selon une étude du Centre d'affaires et de recherches de l'Université du Sud de l'Alabama, de juin 2005, la levée du blocus permettrait à l'économie étasunienne de créer cent mille postes de travail et de générer des revenus additionnels de six milliards de dollars.

Messieurs les délégués ;

Monsieur le Président,

Nous constatons que la délégation des Etats-Unis, présente aujourd'hui dans cette salle, a renoncé à participer au débat préalable au vote. Je pense que c'est dû au fait qu'elle n'a pas d'idées, qu'elle n'a pas un seul argument. Voilà pourquoi elle a même renoncé à défendre ses positions durant le débat général. Elle est écrasée par ce qu'une vingtaine de délégations ont expliqué avant la délégation cubaine. Elle se tait, sans doute parce que, comme le disait le président Abraham Lincoln, « vous ne pouvez tromper tout le monde tout le temps ».

Je prends acte de cette décision comme d'une reddition de nature morale. La puissance ne suffit pas à elle seule : elle doit s'accompagner d'éthique, d'autorité morale, et l'autorité morale ne se gagne pas par la force, elle ne se gagne pas par la guerre, elle ne se gagne pas par les armes : l'autorité morale se conquiert par des actes exemplaires, par le respect du droit d'autrui, même si cet autrui est petit et pauvre

Je sais que la délégation étasunienne est toujours inscrite, afin de participer ensuite à l'explication du vote et qu'elle prendra donc la parole après moi. Je ne peux donc commenter ses points de vue, mais je puis vous assurer qu'en vertu de son droit de réponse, la délégation cubaine repoussera chaque mensonge et répétera chaque vérité bonne à dire dans cette salle.

Messieurs les délégués ;

Monsieur le Président,

Je tiens donc à insister : le blocus contre Cuba doit être levé. Le gouvernement des Etats-Unis doit cesser d'agresser Cuba et reconnaître enfin notre droit à l'autodétermination.

L'administration étasunienne se fait des illusions si elle croit pouvoir liquider la Révolution cubaine. Aurait-elle beau maquiller ses plans et appeler transition ce qui ne serait qu'une annexion grossière et sanglante de Cuba.

Elle fait erreur. Elle ignore le courage, l'esprit d'indépendance et la conscience politique que la Révolution a semés

dans le peuple cubain.

La fermeté et la dignité que maintiennent les cinq jeunes Cubains, prisonniers politiques dans des prisons des Etats-Unis, héros de la lutte contre le terrorisme, dont les familles, les femmes, les mères, les enfants suivent le débat là-bas à La Havane et font confiance au sens de la justice des délégations ici présentes, sont un exemple de l'esprit indestructible avec lequel nous, les Cubains, nous défendons aujourd'hui et défendrons demain et toujours nos droit d'édifier une société plus juste, plus solidaire et plus humaine.

C'est au nom de ces cinq héros, messieurs les délégués, au nom des enfants et des jeunes cubains qui ont dû vivre toute leur vie sous le blocus, au nom du peuple généreux, allègre et courageux qui vous fait confiance là-bas à Cuba, parce qu'il sait que le monde a vu les Cubains combattre, enseigner et soigner partout où leur concours a été nécessaire, parce qu'il sait que le monde a toujours vu les Cubains non pas donner ce qu'ils ont en trop, mais partager ce qu'ils ont, au nom du droit de Cuba, qui est aussi votre droit et celui de tous les peuple que vous représentez à cette Assemblée, que je vous demande respectueusement de voter pour le projet de résolution « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique ».

Je vous remercie.